

ARRÊTÉ
**constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques
du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau
et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau
dans le Loiret**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.211-1 à L.211-3, R.211-66 à R.211-70, R.212-1, R.212-2 et R.213-14 à R.213-16 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

Vu le décret du 26 mars 2021 nommant M. Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse ;

VU les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en vigueur ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature de M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 modifié fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion de l'eau, dans le département du Loiret ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 portant autorisation au titre de l'article L 214-3 du Code de l'Environnement concernant des prélèvements temporaires en cours d'eau et canaux pour l'irrigation agricole au titre de l'année 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 mai 2021 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques du département du Loiret pour l'année 2021 ;

VU les mesures de débit des cours d'eau relevées fin août et début septembre 2021 par les services chargés de la police de l'eau dans le département du Loiret ;

CONSIDÉRANT que, durant la période d'étiage, des mesures préventives de sensibilisation, de surveillance et de limitation provisoire des usages de l'eau sont nécessaires pour assurer la gestion globale

de la ressource en eau, sauvegarder les usages de l'eau prioritaires et préserver les milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre des mesures de limitation efficaces et contrôlables, lisibles et compréhensibles par tous,

CONSIDÉRANT que les débits de plusieurs cours d'eau sont inférieurs aux débits seuils d'étiage fixés à l'article 3 de l'arrêté du 05 mai 2021 visé précédemment,

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il convient de mettre en œuvre des mesures de restriction ou d'interdiction provisoire de certains usages de l'eau, pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable et pour la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT la nécessaire solidarité entre les usagers de l'eau,

SUR la proposition du Directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Champ d'application

Le présent arrêté concerne la gestion de la ressource en eau, ainsi que les prélèvements et rejets effectués.

Les dispositions de surveillance, de limitation ou d'interdiction s'appliquent à tous les usagers, particuliers, entreprises, services publics, collectivités dans le département du Loiret. Elles concernent également les installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre des prescriptions des arrêtés d'autorisation s'appliquant à ces établissements.

Ressources en eau concernées par les mesures de restriction temporaires :

- Sur le secteur « Gâtinais de l'Est » (Aveyron, Betz, Loing amont, Loing aval, Milleron, Clery et Ouanne), les dispositions suivantes concernent les usages de l'eau effectués à partir de prélèvements directs (pompages, dérivation, etc) ou de rejets directs :
 - dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement ;
 - dans la nappe de la Craie ;
 - dans les réseaux de distribution d'eau potable.
- Sur les autres zones d'alerte hors zones d'influence Loire (Aquiaulne, Avenelle, Bec d'Able, Cosson, Dhuy-Loiret, R0 de Pont Chevron, Sange, Trézée-Ousson), les dispositions suivantes concernent les usages de l'eau effectués à partir de prélèvements directs ou de rejets directs :
 - dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement ;
 - dans les réseaux de distribution d'eau potable.
- Sur les zones d'alerte comprises dans les zones d'influence de la Loire à Gien (Lre4) et à Onzain (Lre3), les dispositions suivantes concernent les usages de l'eau effectués à partir de prélèvements directs ou de rejets directs :
 - dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Ressources en eau non concernées par les mesures de restriction temporaires :
Les dispositions suivantes ne sont pas applicables :

- Si l'eau provient exclusivement de réserves étanches d'eau pluviale ou d'un recyclage,
- Aux canaux dont l'alimentation provient de la Loire, ni aux prélevements à partir de la nappe de l'Albien,
- Aux ouvrages de prélevement de type « artésiens » pour lesquels il est fait la preuve de leur étanchéité parfaite au regard de la nappe libre d'accompagnement de la Loire,
- Aux prélevements en eaux souterraines non mentionnées au paragraphe précédent.

Article 2 : Constat de franchissement du Débit Seuil d'Alerte (DSA)

Il a été constaté le franchissement du Débit Seuil Alerté tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021 susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- le Betz
- le Bec d'Able
- l'Aveyron

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 3 : Constat de franchissement du Débit d'Alerte Renforcée (DAR)

Il a été constaté le franchissement du Débit d'Alerte Renforcée tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021 susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- le Ru de Pontchevron

Article 4 : Constat de franchissement du Débit seuil de Crise (DCR)

Il a été constaté le franchissement du Débit seuil de crise tel que défini dans l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021 susvisé dans les zones d'alerte suivantes :

- le Milleron
- l'Avenelle-Ethelin
- la Trezée
- le Dhuy
- l'Ardoux
- le Beuvron
- le Cossen

Les communes concernées sont précisées en annexe 1.

Article 5 : Mesures de restriction temporaires des usages de l'eau

Conformément à l'article 6 de l'arrêté-cadre préfectoral du 5 mai 2021 définissant les mesures de limitation provisoires des usages de l'eau dans certains secteurs géographiques du département du Loiret pour l'année 2021, les mesures de restrictions temporaires applicables dans les zones définies aux article 2, 3 et 4 du présent arrêté, selon les seuils franchis, sont les suivantes :

• Consommation des particuliers et collectivités

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du débit seuil d'alerte DSA	du débit seuil d'alerte renforcée DAR	du débit seuil de crise DCR
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles équipées d'un système de recyclage		
Lavage des voiries, trottoirs. Nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux	Limitation au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique		Interdiction sauf impératifs sanitaires
Arrosage des pelouses, des espaces verts et des massifs floraux publics et privés, des espaces sportifs de toute nature	Prélèvements en rivières et lit majeur (nappe d'accompagnement) ou à partir du réseau de distribution d'eau potable : interdiction de 8 h à 20 h sauf dérogation (1)	Interdiction	
	Secteur Gâtinais de l'Est : prélèvements par forages: Interdiction de 12 h à 20 h sauf dérogation (1)	Interdiction de 8 h à 20 h sauf dérogation (1)	Interdiction
Arrosage des jardins potagers des particuliers et cultures maraîchères des associations et collectivités	Interdiction de 8 h à 20 h		
Arrosage des cultures maraîchères en godets ou repiquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris des collectivités ou associations	Sur déclaration à la DDT (formulaire disponible à la DDT). Adaptation en annexe 2		
Alimentation des fontaines, pièces d'eau d'agrément et jeux d'eau récréatifs en circuit ouvert	Interdiction		
Allmentation des plans d'eau	Interdiction : - les plans d'eau alimentés par prélèvement en eaux superficielles (dérivation, prise d'eau, etc) doivent avoir leur dispositif de prélèvement rendu inactif - les plans d'eau en barrage doivent laisser s'écouler à l'aval un débit sortant au moins égal au débit entrant		
Alimentation des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf pour chantier en cours		

(1) Pour ce qui concerne l'usage du réseau de distribution d'eau potable, des dérogations pourront être exceptionnellement accordées comme précisé dans l'article 5 du présent arrêté.

• Consommation pour des usages industriels et commerciaux

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du débit seuil d'alerte DSA	du débit seuil d'alerte renforcée DAR	du débit seuil de crise DCR
Activités industrielles (hors Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)		Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire et relatif directement au process de production de l'entreprise	- prélèvement en rivières : interdit - prélèvements en nappes : restrictions portant sur l'ensemble des zones d'alerte et dont l'ampleur et les modalités seront définies et décidées après examen de la situation par le comité des usages de l'eau
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		Mise en œuvre des économies d'eau ou réductions temporaires prévues, conformément aux arrêtés d'autorisations, dans le respect des contraintes de sécurité des installations Rappel : obligation de signaler tout dysfonctionnement de STEP au SEI de la DDPP.	
Arrosage des golfs	Interdiction de 8 h à 20 h	interdiction totale à l'exception des greens et départs entre 20h00 et 08h00	Interdiction (tolérance pour les greens uniquement, seulement de 20 h à 8 h et dans la limite de 50 % des volumes habituels)

• Consommation pour des usages agricoles

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du débit seuil d'alerte DSA	du débit seuil d'alerte renforcée DAR	du débit seuil de crise DCR
Irrigation agricole : prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Réduits conformément au calendrier indiqué dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement et dans tous les autres cas réduits de 20 % des volumes habituellement prélevables par semaine, sauf dérogation (2)	Réduits conformément au calendrier indiqué dans l'arrêté d'autorisation de prélèvement et dans tous les autres cas réduits de 40 % des volumes habituellement prélevables par semaine, sauf dérogation (2)	Interdiction
Irrigation agricole : prélèvements en eau souterraine	Interdiction 24 heures par semaine (du dimanche 08 h au lundi 08 h) sauf dérogation (2)	Interdiction 36 heures par semaine (du samedi 20 h au lundi 08 h) sauf dérogation (2)	Interdiction 48 heures par semaine (du samedi 08 h au lundi 08 h)
Cultures maraîchères en godets ou repliquées, cultures horticoles, cultures hors-sol ou sous abris	Application du cadre dérogatoire pour les prélèvements en cours d'eau concernés par l'autorisation temporaire annuelle	Autres cas : sur déclaration à la DDT (formulaire disponible à la DDT), adaptation en annexe 2	

(2) Pour ce qui concerne les interdictions de prélèvements en eau superficielle ou souterraine, des dérogations pourront être accordées dans le cas de l'usage d'un outils d'aide à la décision pour l'irrigation comme précisé dans l'article 6 du présent arrêté.

Gestion des ouvrages hydrauliques

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du débit seuil d'alerte DSA	du débit seuil d'alerte renforcée DAR	du débit seuil de crise DCR
Gestion des ouvrages (hors plans d'eau et canaux)	Interdiction de toute manœuvre ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau. Cette disposition ne remet pas en cause le respect du débit réservé à laisser dans le cours d'eau défini par l'article L214-18 du code de l'environnement		
Gestion des canaux dont l'alimentation communique avec le cours d'eau concerné	Regroupement des bateaux pour limiter les manœuvres ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 20 % par jour des éclusées par écluse	Regroupement des bateaux pour limiter les manœuvres ayant une incidence sur la ligne d'eau ou le débit du cours d'eau : objectif de diminution de 40 % par jour des éclusées par écluse	Limitation au strict minimum des manœuvres, information préalable de la DDT 45, établissement d'un planning adapté à la situation des cours d'eau

Rejets dans les milieux aquatiques

Usages de l'eau concernés	Mesures applicables dès franchissement		
	du débit seuil d'alerte DSA	du débit seuil d'alerte renforcée DAR	du débit seuil de crise DCR
Vidange des plans d'eau	Interdite sauf autorisation pour les usages commerciaux (piscicultures déclarées)		
Travaux en rivières	Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu. Obligation de respecter le débit réservé à l'aval des travaux	Décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé, sauf pour les travaux : - d'urgence devant être autorisés par la police de l'eau - programmés des syndicats de rivières déjà autorisés devant recevoir, au cas par cas, l'accord préalable de la police de l'eau dans le cadre de la note de présentation préalable au démarrage des travaux	
Rejet des stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé. Rappel : obligation de signaler immédiatement toute pollution à la DDT-SEEF, service en charge de la police de l'eau		
Rejets industriels	Surveillance accrue des rejets. Les délestages directs en cas de travaux sont soumis à autorisation préalable et pourront être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé Rappel : obligation de signaler immédiatement toute pollution à l'UD45.		

Article 6 : Dispositifs dérogatoires

Des dérogations aux limitations/interdictions d'usage des réseaux de distribution d'eau potable pourront être accordées individuellement pour certains équipements collectifs comme les stades ou les parcs et jardins d'intérêt majeur. La sensibilité de la ressource, mais aussi les efforts faits par

le demandeur pour optimiser sa consommation d'eau ou améliorer la résilience de ses équipements seront des critères appréciés par le service de police de l'eau. Avant de statuer sur la demande, une consultation du comité des usages de l'eau pourra être engagée.

A titre d'expérimentation, des dérogations aux limitations/interdictions de prélèvements en eau superficielle et eau souterraine pourront être accordées individuellement aux irrigants qui auront mis en œuvre des outils d'aide à la décision (OAD) pour l'irrigation agricole. Seront éligibles les irrigants qui auront souscrit à un OAD avant la date du 01 mai 2021 et qui auront transmis leur demande par formulaire (annexe n°3) à la DDT du Loiret.

Article 7 : Révision et levée des mesures de restriction

Les mesures de limitation ou d'interdiction prises au titre du présent arrêté seront actualisées et levées en tant que de besoin, en suivant l'évolution des débits des cours d'eau mesurés, par arrêté préfectoral complémentaire. En tout état de cause, les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement, jusqu'au 30 novembre 2021.

Article 8 : Abrogation

L'arrêté préfectoral du 04 août 2021, constatant le franchissement de débits seuil sur certaines stations hydrométriques du réseau de suivi de l'état de la ressource en eau et mettant en œuvre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le Loiret, est abrogé.

Article 9 : Sanctions

Tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe, d'un montant maximal de 1 500 €, et 3 000 € en cas de récidive.

Par ailleurs, le non respect du débit à réserver aux milieux aquatiques défini par l'article L214-18 du code de l'environnement est réprimé d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 €.

Article 10 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur son site Internet, et sera adressé aux maires des communes concernées pour affichage en mairie, sur site internet de la commune, le cas échéant et sur tout autre support de communication communal le cas échéant dès réception et pour toute la période d'application.

Article 11 : Application et exécution

Le présent arrêté est applicable dès sa date de publication.

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, les Sous-Prefets, les Maires des communes concernées, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,

le Chef du Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité, le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires du Loiret, le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 18 SEP. 2021

La Préfète

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : Mme la Préfète du Loiret
Service de la Coordination Interministérielle, Mission Affaires Générales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
 - un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.
- un recours contentieux, en saisissant : le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE 1

INSEE	Commune	Zone d'Alerte	Secteur d'Alerte	Eaux de surface	Eaux souterraines
45001	ADON	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	alerte renforcée	crise
45001	ADON	Bassin du Vernisson	Montargis	alerte	alerte
45001	ADON	Bassin du Loir en amont	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin du Milleron	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45002	AILLANT-SUR-MILLERON	Bassin du Loir en amont	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45004	AMILLY	Bassin du Puisieux	Montargis	alerte	alerte
45004	AMILLY	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45004	AMILLY	Bassin du Vernisson	Gâtinais de l'Est	crise	crise
45004	AMILLY	Bassin du Loir en aval	Beauce Centrale	alerte	alerte
45005	ANDONVILLE	Basseuse Centrale	Loire à Onzain	crise	crise
45006	ARDON	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45006	ARDON	Bassin du Cossion	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45008	ARTENAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45009	ASCHÈRES-LE-MARCHÉ	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45010	ASCOUX	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45011	ATTRAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45012	AUDEVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45013	AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45014	AULNAY-LA-RIVIÈRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45015	AUTRUY-SUR-JUINE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45016	AUTRY-LE-CHATEL	Beaujolais	Loire à Onzain	alerte renforcée	alerte
45016	AUTRY-LE-CHATEL	Bassin Notre-Dame	Loire à Onzain	alerte	alerte
45017	AUVILLIERS-EN-GATINAIS	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte	alerte
45018	AUXY	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45019	BACCON	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45020	LE BARDON	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte	alerte
45020	LE BARDON	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45021	BARVILLE-EN-GATINAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45022	BATILLY-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45022	BATILLY-EN-GATINAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45023	BATILLY-EN-PUISAYE	Bassin Trézée-Oussou	Loire à Onzain	alerte renforcée	alerte
45024	BAULE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45024	BAZOCHE-LES-GALLERANDES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45025	BAZOCHE-SUR-LE-BETZ	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte renforcée	alerte
45027	BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	crise
45028	BEAUGENCY	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45028	BEAUGENCY	Beauge Centrale	Beauge Centrale	Beauge Centrale	Beauge Centrale
45028	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Oussou	Loire à Gien	alerte	alerte
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Loire à Gien	crise	crise
45029	BEAULIEU-SUR-LOIRE	Bassin Avenelle-Etinelin	Fusin	alerte	alerte
45030	BEAUNE-LA-ROLANDE	Bassin du Fusin			

ANNEXE 1

45031	BELLEGARDE-	Bassin de la Bezonde	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée
45032	LE BIGNON-MIRABEAU	Bassin du Betz	Fusin	alerte
45033	BOESSES	Bassin du Fusin	Beauce Centrale	alerte
45033	BOESSES	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45034	BOIGNY-SUR-BRIONNE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45035	BOISCOMMUN	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45035	BOISCOMMUN	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte renforcée
45035	BOISCOMMUN	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45036	BOISMORAND	Bassin du Pliseaux	Montargis	alerte
45036	BOISMORAND	Bassin du Varenisson	Montargis	alerte
45036	BOISMORAND	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte
45037	BOISSEAUX	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45038	BONDAROV	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45039	BONNÉE	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte renforcée
45039	BONNÉE	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	crise
45040	BONNY-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise
45040	BONNY-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Loire à Gien	alerte
45041	BORDEAUX-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45042	LES BORDES	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte renforcée
45042	LES BORDES	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	alerte renforcée
45043	BOU	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise
45043	BOU	Bassin Loire-Dhuys	Beauce Centrale	alerte
45044	BOUGY-LÉZ-NEUVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45045	BOUILLY-EN-GATINAIS	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45046	BOULAY-LES-BARRES	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45047	BOUZONVILLE-AUX-BOIS	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45049	BOUZY-LA-FORET	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte renforcée
45049	BOUZY-LA-FORET	Bassin de la Bonnée	Beaucouze Centrale	alerte renforcée
45050	BOYNES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45050	BOYNES	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45051	BRAY-SAINT AIGNAN	Bassin de la Bezonde	Montargis	alerte renforcée
45051	BRAY-SAINT AIGNAN	Bassin de la Bonnée	Beaucouze Centrale	alerte renforcée
45052	BRETTEAU	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise
45052	BRETTEAU	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	crise
45053	BRIARE	Bassin de la Bezonde	Loire à Gien	crise
45053	BRIARE	Bassin de la Bonnée	Loire à Gien	crise
45053	BRIARE	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	crise
45053	BRIARE	Bassin Avenelle-Etchein	Loire à Gien	crise
45054	BRIARÈS-SUR-ESSONNE	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45055	BRICY	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45055	BROMEILLES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45056	BROMEILLES	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45056	BUCY-LE-ROI	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45058	BUCY-SAINT-LIPHARD	Beaucouze Centrale	Beaucouze Centrale	alerte
45059	LA BUSSIERE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise
45060	LA BUSSIERE	Loire à Gien	Loire à Gien	crise

ANNEXE 1.

			Loire à Gien		alerte renforcée	
			Montargois	crise	crise	
45060	LA BUSSIERE	Bassin du Ru de Pont Chevron	Gâtinais de l'Est			alerte
45060	LA BUSSIERE	Bassin du Vémisson	Montargois			alerte
45060	LA BUSSIERE	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est			alerte
45061	CEPOY	Bassin de la Bazoche	Montargois			alerte
45061	CEPOY	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est			alerte
45062	CERCOTTES	Beauce Centrale	Beauce Centrale			crise
45063	CERDON	Bassin du Beuvron	Loire à Onzain			crise
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Onzain			crise
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin de l'Avre au hameau	Loire à Onzain			crise
45064	CERNY-EN-BERRY	Bassin Avenelle-Etelin	Loire à Gien			crise
45065	CESARVILLE-DOSSAUMVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale			alerte
45066	CHAilly-en-Gâtinais	Bassin de la Bezonde	Montargois			alerte
45067	CHAINGY	Loire à Onzain	Loire à Onzain			alerte
45067	CHAINGY	Beauce Centrale	Beauce Centrale			alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin du Puisseaux	Montargois			alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin de la Bezonde	Montargois			alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin du Solin	Montargois			alerte
45068	CHALETTE-SUR-LOING	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est			alerte
45069	CHAMBON-LA-FORET	Beauce Centrale	Beauce Centrale			crise
45070	CHAMPOULET	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien			crise
45072	CHANTEAU	Beauce Centrale	Beauce Centrale			alerte
45073	CHANTECOQ	Bassin du Beiz	Gâtinais de l'Est			alerte
45073	CHANTECOQ	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est			alerte
45073	CHANTECOQ	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est			alerte
45074	LA CHAPELLE-ONZERAIN	Beauce Centrale	Beauce Centrale			alerte
45075	LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	Loire à Onzain	Loire à Onzain			alerte
45076	LA CHAPELLE-SAINT-SEPUILCRE	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est			alerte
45076	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est			alerte
45077	LA CHAPELLE-SUR-AVEYRON	Bassin du Loing amont	Fusin			alerte
45077	CHAPELON	Bassin du Fusin	Gâtinais de l'Est			alerte
45078	LE CHARME	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est			alerte
45079	LE CHARME	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est			alerte
45079	CHARMONT-EN-BEAUCE	Bassin du Milleton	Beauce Centrale			crise
45080	CHARSONVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale			crise
45081	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Loire à Onzain			alerte
45082	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	Bassin de l'Ouanne	Beauce Centrale			alerte renforcée
45082	CHATEAU-RENARD	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est			alerte renforcée
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est			alerte renforcée
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est			alerte renforcée
45083	CHATEAU-RENARD	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est			alerte renforcée
45084	CHATENOY	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale			alerte
45084	CHATILLON-COLIGNY	Bassin de la Bonnée	Gâtinais de l'Est			alerte
45085	CHATILLON-COLIGNY	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est			alerte
45085	CHATILLON-COLIGNY	Bassin du Milleton	Gâtinais de l'Est			alerte
		Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est			alerte

ANNEXE 1

45086	CHATILLON-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Onzain
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Loire à Glen	Loire à Glen
45087	CHATILLON-SUR-LOIRE	Bassin Avenelle-Ethelin	Loire à Glen
45088	CHAUSSY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45089	CHECY	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45089	CHECY	Bassin Loiret <i>Dhuys</i>	Loire à Onzain
45089	CHECY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45091	CHEVANNES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45091	CHEVANNES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Bassin de la Bezonde	Montargois
45092	CHEVILLON-SUR-HUILLARD	Bassin du Solin	Montargois
45093	CHEVILLY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45094	CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45095	CHILLEURS-AUX-BOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45096	LES CHOIX	Bassin du Puisieux	Montargois
45096	LES CHOIX	Bassin du Solin	Montargois
45096	LES CHOIX	Bassin du Vennisson	Montargois
45096	LES CHOIX	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est
45097	CHUELLES	Bassin de la Cléry	Beauce Centrale
45097	CHUELLES	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est
45097	CHUELLES	Bassin du Loir <i>aval</i>	Gâtinais de l'Est
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45098	CLERY-SAINT-ANDRE	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale
45099	COINCES	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est
45100	COMBLEUX	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45100	COMBLEUX	Bassin Loiret <i>Dhuys</i>	Beauce Centrale
45100	COMBLEUX	Beauce Centrale	Montargois
45101	COMBREUX	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale
45101	COMBREUX	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin de l'Ouanne	Montargois
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin du Vennisson	Gâtinais de l'Est
45102	CONFLANS-SUR-LOING	Bassin du Loing <i>aval</i>	Gâtinais de l'Est
45102	CORBEILLES	Bassin du Loing <i>amont</i>	Fusin
45103	CORQUILLEROY	Bassin du Fusin	Fusin
45104	CORQUILLEROY	Bassin du Fusin	Montargois
45104	CORQUILLEROY	Bassin de la Bezonde	Gâtinais de l'Est
45104	CORQUILLEROY	Bassin du Loing <i>aval</i>	Montargois
45105	CORTRAT	Bassin du Vennisson	Gâtinais de l'Est
45105	CORTRAT	Bassin du Loir <i>amont</i>	Montargois
45107	COUDROY	Bassin de la Bezonde	Gâtinais de l'Est
45108	COULLONS	Bassin Notre-Dame-Ocre	Loire à Onzain
45108	COULLONS	Bassin de l'Aigle laune	Loire à Onzain
45108	COULMIERS	Bassin du Beunron	Beauce Centrale
45109	COURCELLES-LE-ROI	Beauce Centrale	Fusin

ANNEXE 1

45110	COURCELLES-LE-ROI	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée	alerte
45111	COURCY-AUX-LOGES	Beauce Centrale	Bassin de la Bezonde	crise	alerte
45112	LA COUR-MARIGNY	Bassin du Sofin	Bassin du Betz	alerte	alerte
45112	LA COUR-MARIGNY	Bassin du Betz	Bassin de la Cléry	Gâtrains de l'Est	Gâtrains de l'Est
45113	COURTEMALX	Bassin de la Cléry	Bassin du Loing aval	Gâtrains de l'Est	Gâtrains de l'Est
45113	COURTEMALX	Bassin du Loing aval	Bassin du Fusin	Fusin	alerte
45114	COURTEMPIERRE	Bassin du Fusin	Bassin de la Cléry	Gâtrains de l'Est	alerte
45115	COURTENAY	Bassin de la Cléry	Bassin de l'Ouanne	Gâtrains de l'Est	alerte
45115	COURTENAY	Bassin de l'Ouanne	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte
45116	CRAVANT	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45116	CRAVANT	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45118	CROTTE-S-EN-PITHIVÉRAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45119	DADONVILLE	Beauce Centrale	Bassin Trézé-Ousson	Loire & Glen	crise
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	DAMMARIE-EN-PUISAYE	Loire à Gien	Loire & Glen	crise
45120	DAMMARIE-EN-PUISAYE	DAMMARIE-SUR-LOING	Bassin du Melleron	Gâtrains de l'Est	crise
45121	DAMMARIE-SUR-LOING	DAMMARIE-SUR-LOING	Bassin du Loing amont	Gâtrains de l'Est	crise
45121	DAMPIERRE-EN-BURLY	DAMPIERRE-EN-BURLY	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte renforcée
45122	DAMPIERRE-EN-BURLY	DAMPIERRE-EN-BURLY	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	alerte renforcée
45122	DARVOY	DARVOY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée
45123	DARVOY	DARVOY	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte
45123	DESMONTS	Beauce Centrale	Bassin Loret-Dhuys	Loire à Onzain	alerte
45124	DIMANCHEVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45125	DONNERY	Beauce Centrale	Loire à Onzain	Loire à Onzain	alerte
45126	DONNERY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte
45126	DORDIVES	DORDIVES	Bassin du Betz	Gâtrains de l'Est	alerte
45127	DORDIVES	DORDIVES	Bassin de la Cléry	Gâtrains de l'Est	alerte
45127	DORDIVES	DORDIVES	Bassin du Loing aval	Gâtrains de l'Est	alerte
45129	DOUCHY-MONTCORBON	DOUCHY-MONTCORBON	Bassin de la Cléry	Gâtrains de l'Est	alerte
45129	DRY	DRY	Bassin de l'Ouanne	Gâtrains de l'Est	alerte
45130	ECHILLEUSES	ECHILLEUSES	Bassin du Betz	Loire à Onzain	alerte
45131	ECHILLEUSES	ECHILLEUSES	Bassin du Fusin	Loire à Onzain	alerte
45131	EGRY	EGRY	Beauge Centrale	Fusin	alerte
45132	ENGENVILLE	ENGENVILLE	Bassin du Fusin	Beauge Centrale	alerte
45133	EPIEDS-EN-BEAUCE	EPIEDS-EN-BEAUCE	Beauge Centrale	Beauge Centrale	alerte
45134	ERCEVILLE	ERCEVILLE	Beauge Centrale	Beauge Centrale	alerte
45135	ERVAUVILLE	ERVAUVILLE	Bassin du Betz	Gâtrains de l'Est	alerte
45136	ERVAUVILLE	ERVAUVILLE	Bassin de la Cléry	Gâtrains de l'Est	alerte
45137	ESCRENNES	ESCRENNES	Beauge Centrale	Beauge Centrale	alerte
45138	ESCRIGNELLES	ESCRIGNELLES	Bassin Trézé-Ousson	Loire & Glen	crise
45138	ESCRIGNELLES	ESCRIGNELLES	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire & Glen	alerte renforcée
45138	ESCRIGNELLES	ESCRIGNELLES	Bassin du Loing amont	Gâtrains de l'Est	alerte renforcée

ANNEXE 1.

45139	ESTOY	Basseuse Centrale	Beauze Centrale
45141	FAVÉRELLES	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien
45142	FAY-AUX-LOGES	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45143	FEINS-EN-GATINAIS	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45144	FEROLLES	Bassin Loirat-Dhuys	Loire à Onzain
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45145	FERRIERES-EN-GATINAIS	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45145	LA FERTE-SAINT-AUBIN	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45146	LA FERTE-SAINT-AUBIN	Bassin de l'Ardoise	Loire à Onzain
45146	FLEURY-LES-AUBRAIS	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45147	FLEURY-LES-AUBRAIS	Loire à Onzain	Beauze Centrale
45147	FONTENAY-SUR-LOING	Beauze Centrale	Gâtinais de l'Est
45148	FONTENAY-SUR-LOING	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45148	FOUCHEROLLES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45149	FOUCHEROLLES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45149	FREVILLE-DU-GATINAIS	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45150	FREVILLE-DU-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin
45150	GAUBERTIN	Bassin de la Bezonde	Montargis
45151	GEMIGNY	Bassin du Fusin	Fusin
45152	GERMIGNY-DES-PRES	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45153	GERMIGNY-DES-PRES	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45153	GIDY	Bassin de la Bonnée	Beauze Centrale
45154	GIEN	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45155	GIEN	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien
45155	GIEN	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45155	GIEN	Bassin du Puisieux	Montargis
45155	GIEN	Bassin Nortre-Ocre	Loire à Onzain
45155	GIEN	Loire à Gien	Loire à Gien
45155	GIEN	Bassin du Ru de Pont Chevron	alerte renforcée
45155	GIEN	Bassin du Vernisson	Montargis
45155	GIEN	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45155	GIROLLES	Bassin du Fusin	Fusin
45156	GIROLLES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45156	GIVRAINES	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45157	GIVRAINES	Bassin du Fusin	Fusin
45157	GONDREVILLE	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45158	GRANGERMONT	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45159	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	Beauze Centrale	Gâtinais de l'Est
45160	GRISELLES	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est
45161	GRISELLES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45161	GRISELLES	Bassin du Loing aval	Beauze Centrale
45162	CUGNEVILLE	Beauze Centrale	Beauze Centrale
45162	GUILLUY	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45164	GUILLUY	Bassin Loirat-Dhuys	Crise
45164	GUILLUY	Bassin du Bec d'Able	alerte
45165	GY-LES-NONAINS	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est

ANNEXE 1

45165	GY-LES-NONAINS	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45166	HUETRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45167	HUISSEAU-SUR-MAUVES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45168	INGRANNES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45169	INGRE	Loire à Orzain	Loire à Orzain
45169	INGRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45170	INTVILLE-LA-GUETARD	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45171	ISDES	Bassin du Cossion	crise
45171	ISDES	Bassin du Bec d'Able	alerte
45171	ISDES	Bassin du Beuvron	crise
45173	JARGEAU	Loire à Orzain	Loire à Orzain
45173	JARGEAU	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Orzain
45174	JOUY-EN-PITHIVERAIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45175	JOUY-LE-POTIER	Bassin de l'Ardoux	crise
45175	JOUY-LE-POTIER	Bassin du Cossion	crise
45176	JURANVILLE	Bassin du Fusin	alerte
45177	LAAS	Beauce Centrale	alerte
45178	LADON	Bassin du Fusin	alerte renforcée
45178	LADON	Bassin de la Bezonde	alerte
45179	LAILLY-EN-VAL	Loire à Orzain	alerte
45179	LAILLY-EN-VAL	Bassin de l'Ardoux	crise
45179	LAILLY-EN-VAL	Bassin du Cossion	crise
45180	LANGESSE	Bassin du Pisseaux	crise
45181	LEOUILLE	Beauce Centrale	Montargis
45182	LIGNY-LE-RIBAULT	Bassin du Cossion	Beauce Centrale
45183	LION-EN-BEAUCE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45184	LION-EN-SULLIAS	Loire à Orzain	Beauce Centrale
45184	LION-EN-SULLIAS	Bassin de la Sangue	Beauce Centrale
45184	LION-EN-SULLIAS	Bassin de l'Aquiaulne	Beauce Centrale
45185	LOMBREUIL	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale
45185	LOMBREUIL	Bassin du Solin	Montargis
45186	LORCY	Bassin du Fusin	Beauce Centrale
45186	LORRIS	Bassin de la Bezonde	crise
45187	LORRIS	Bassin du Solin	alerte renforcée
45187	LORRIS	Bassin de la Bonnée	alerte renforcée
45187	LORRIS	Beauce Centrale	alerte renforcée
45188	LOURY	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale
45189	LOUZOUER	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45189	LOUZOUER	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45191	LE MALESHERBOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin de l'Ardoux	Loire à Orzain
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Orzain
45193	MARCILLY-EN-VILLETTÉ	Bassin du Cossion	Loire à Orzain
45194	MARDIE	Loire à Orzain	Beauce Centrale
45195	MAREAU-AUX-BQIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale

ANNEXE 1

45196	MAREAU-AUX-PRES	Loire à Orzain	crise
45196	MAREAU-AUX-PRES	Bassin Loire-Dhuy	Loire à Orzain
45196	MAREAU-AUX-PRES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45197	MARGNY-LES-USAGES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45198	MARSAINVILLIERS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45199	MELLEROY	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est
45199	MELLEROY	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est
45200	MENESTREAU-EN-VILLETTÉ	Bassin du Cossion	Loire à Orzain
45201	MERINVILLE	Bassin du Cossion	Gâtinais de l'Est
45201	MERINVILLE	Bassin de la Clery	Gâtinais de l'Est
45202	MESSAS	Loire à Orzain	Loire à Orzain
45202	MESSAS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45203	MEUNG-SUR-LOIRE	Loire à Orzain	Loire à Orzain
45203	MÉZIERES-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45204	MÉZIERES-LEZ-CLERY	Loire à Orzain	Loire à Orzain
45204	MÉZIERES-LEZ-CLERY	Bassin de l'Ardoux	Beauce Centrale
45205	MÉZIERES-EN-GATINAIS	Bassin du Fusin	Loire à Orzain
45205	MIGNERES	Bassin de la Bezonde	Fusin
45206	MIGNERETTE	Bassin du Fusin	Fusin
45207	MONTARGIS	Bassin du Fusin	Montargois
45208	MONTARGIS	Bassin du Puiseaux	Montargois
45208	MONTARGIS	Bassin du Solin	Montargois
45208	MONTARGIS	Bassin du Vernisson	Montargois
45209	MONTBARROIS	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45209	MONTBARROIS	Bassin du Fusin	Fusin
45209	MONTBOUY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45210	MONTBOUY	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est
45210	MONTBOUY	Bassin du Vernisson	Montargois
45210	MONTBOUY	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45212	MONTCRESSION	Bassin du Vernisson	Montargois
45212	MONTEREAU	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est
45213	MONTEREAU	Bassin du Solin	Montargois
45213	MONTEREAU	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45213	MONTIGNY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45214	MONTIGNY	Bassin du Fusin	Montargois
45215	MONTLARD	Bassin de la Bezonde	Beauce Centrale
45215	MONTLARD	Bassin du Puiseaux	Montargois
45215	MORMANT-SUR-VERNINSON	Bassin du Vernisson	Gâtinais de l'Est
45216	MORMANT-SUR-VERNINSON	Bassin du Loing aval	Beauce Centrale
45216	MORMANT-SUR-VERNINSON	Beauce Centrale	Montargois
45217	MORVILLE-EN-BEAUCÉ	Bassin du Puiseaux	Beauce Centrale
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	Bassin du Solin	Montargois
45218	LE MOULINET-SUR-SOLIN	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45219	MOULON	Bassin du Fusin	Fusin

ANNEXE 1

				alerte renforcée	alerte
45219	MOULON	Bassin de la Bezonde	Montargois		
45220	NANCRAY-SUR-RIMARDE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45222	NARGIS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte	alerte
45222	NARGIS	Bassin du Loir <small>aval</small>	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée	alerte
45223	NESPLOY	Bassin de la Bezonde	Montargois		
45224	NEUVILLE-AUX-BOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45225	LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain	crise	crise
45226	NEUVY-EN-SULLIAS	Bassin du Cossen	Loire à Onzain	crise	crise
45227	NEVOY	Loire à Onzain	Loire à Onzain		
45227	NEVOY	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte
45227	NEVOY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée	alerte
45228	NIBELLE	Bassin de la Bezonde	Montargois		
45228	NIBELLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Vernisson	Montargois	crise	alerte
45229	NOGENT-SUR-VERNISSON	Bassin du Loing <small>amont</small>	Gâtinais de l'Est		
45230	NOYERS	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée	alerte
45231	OISON	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45232	OLIVET	Bassin de l'Ardoux	Loire à Onzain	crise	alerte
45232	OLIVET	Bassin Loiret-Dhuys	Loire à Onzain	crise	alerte
45233	ONDREVILLE-SUR-ESSONNE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45234	ORLEANS	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	alerte
45234	ORLEANS	Bassin de l'Ardoux	Loire à Onzain	crise	alerte
45234	ORLEANS	Bassin Loiret-Dhuys	Beauce Centrale		
45234	ORLEANS	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45235	ORMES	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45235	ORVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45237	OUSSON-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	
45238	OUSSON-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Montargois	alerte renforcée	alerte
45238	OUSSOY-EN-GATINAIS	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	alerte
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS	Bassin de la Bezonde	Montargois	crise	alerte
45239	OUSSOY-EN-GATINAIS	Bassin du Solin	Montargois	crise	alerte
45240	OUTARVILLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45241	OUVROUR-LES-CHAMPS	Loire à Onzain	Loire à Onzain	crise	
45241	OUVROUR-LES-CHAMPS	Bassin Loiret-Dhuys	Montargois	crise	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS	Bassin du Puisseaux	Montargois	crise	
45242	OUZOUER-DES-CHAMPS	Bassin du Vernisson	Fusin	alerie	alerte
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	Bassin du Fusin	Montargois	alerte renforcée	alerte
45243	OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE	Bassin de la Bezonde	Loire à Onzain	alerte renforcée	
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale		
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Beauce Centrale		
45244	OUZOUER-SUR-LOIRE	Bassin Trézée-Ousson	Loire à Gien	crise	
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	Loire à Gien	Loire à Gien		
45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	Bassin du Ru de Pont Chevron	Loire à Gien	alerte renforcée	

ANNEXE 1

45245	OUZOUER-SUR-TREZEE	Bassin du Loing amont	Gâtinais de l'Est	alerte	alerte
45246	PANNIERES	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte	alerte
45247	PANNES	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée	alerte renforcée
45247	PANNES	Bassin de la Bezonde	Montargois	crise	crise
45247	PATAY	Bassin du Solin	Beauce Centrale	Montargois	Montargois
45248	PAUCOURT	Beauce Centrale	Gâtinais de l'Est	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45249	PERS-EN-GATINAIS	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45249	PERS-EN-GATINAIS	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45250	PIERREFITTE-ES-BOIS	Bassin du Betz	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45251	PIERREFITTE-ES-BOIS	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45251	PITHIVIERS	Bassin Notre-Dre-Ocre	Loire à Gien	Loire à Gien	Loire à Gien
45252	PITHIVIERS-LE-VIEIL	Bassin Avenelle-Ethein	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45253	POILLY-LEZ-GIEN	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Loire à Onzain	Montargois	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Bassin Notre-Dre-Ocre	Gâtinais de l'Est	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45254	POILLY-LEZ-GIEN	Bassin de l'Ayglaine	Beauce Centrale	Loire à Gien	Loire à Gien
45254	PREFONTAINES	Loire à Gien	Fusin	alerte	alerte
45255	PREFONTAINES	Bassin du Fusin	Gâtinais de l'Est	alerte renforcée	alerte renforcée
45255	PRESNOY	Bassin du Loing aval	Montargois	crise	crise
45256	PRESSIGNY-LES-PINS	Bassin de la Bezonde	Gâtinais de l'Est	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45257	PRESSIGNY-LES-PINS	Bassin du Vennisson	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45258	PUISEAUX	Bassin du Loing amont	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45258	QUIERS-SUR-BEZONDE	Beaujardin	Fusin	alerte	alerte renforcée
45259	QUIERS-SUR-BEZONDE	Bassin de la Bezonde	Montargois	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45260	RAMOULU	Beaujardin	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45261	REBRECHIEN	Beaujardin	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX	Beaujardin	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45263	ROUVRES-SAINT-JEAN	Beaujardin	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45264	ROZIERES-EN-BEAUCE	Beaujardin	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45265	ROZOY-LE-VIEIL	Bassin du Betz	Beaujardin	Beaujardin	Beaujardin
45266	RUJAN	Beaujardin	Beaujardin	Beaujardin	Beaujardin
45268	SAINTE-AIGNAN-LE-JAILLARD	Loire à Onzain	Loire à Onzain	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45268	SAINTE-AIGNAN-LE-JAILLARD	Bassin de la Saône	Bassin de la Saône	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45268	SAINT-AY	Bassin du Bec d'Able	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45269	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Bassin Notre-Dre-Ocre	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Beauce Centrale	Loire à Gien	Loire à Gien	Loire à Gien
45270	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Bassin de l'Ardoix	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45271	SAINT-BRISON-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Bassin Louet-Dhuiv	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45271	SAINT-CYR-EN-VAL	Beaujardin	crise	Loire à Onzain	crise
45272	SAINT-CYR-EN-VAL	Beaujardin	crise	Loire à Onzain	crise
45273	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	Loire à Onzain	crise	Loire à Onzain	crise

ANNEXE 1.

45273	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	Beauce Centrale	Loire à Onzain	Beauce Centrale
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	Loire à Onzain	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45274	SAINT-DENIS-EN-VAL	Bassin Loiret-Dhuys	Bassin de l'Ouanne	Gâtrains de l'Est
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	Bassin de l'Ouanne	Bassin du Loing aval	Gâtrains de l'Est
45275	SAINT-FIRMIN-DES-BOIS	Bassin du Loing aval	Bassin Notre-Dre-Ocre	Gâtrains de l'Est
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Bassin Notre-Dre-Ocre	Loire à Gien	Loire à Onzain
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Loire à Gien	Bassin Avenelle-Ethelin	Loire à Gien
45276	SAINT-FIRMIN-SUR-LOIRE	Bassin Avenelle-Ethelin	Bassin de la Saône	Loire à Onzain
45277	SAINT-FLORENT	Bassin de la Saône	Bassin de l'Aiguilhe	Loire à Onzain
45277	SAINT-FLORENT	Bassin de l'Aiguilhe	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain
45277	SAINT-FLORENT	Bassin du Bec d'Able	Bassin du Beuvron	Loire à Onzain
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Bassin du Beuvron	Bassin du Vernisson	Montargis
45278	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Bassin du Vernisson	Bassin du Mlleron	Gâtrains de l'Est
45278	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Bassin du Mlleron	Bassin du Loing amont	Gâtrains de l'Est
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Bassin du Loing amont	Bassin de l'Ouanne	Gâtrains de l'Est
45279	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Bassin de l'Ouanne	Bassin du Loing aval	Loire à Onzain
45280	SAINT-GONDON	Bassin du Loing aval	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45280	SAINT-GONDON	Loire à Onzain	Bassin de l'Aiguilhe	Beauce Centrale
45280	SAINT-HILAIRE-LES-ANDREYS	Bassin de l'Aiguilhe	Bassin du Betz	Gâtrains de l'Est
45281	SAINT-HILAIRE-LES-ANDREYS	Bassin du Betz	Bassin de la Cléry	alerte
45281	SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN	Bassin de la Cléry	Loire à Onzain	alerte
45282	SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN	Loire à Onzain	Bassin de l'Ardoix	crise
45282	SAINT-HILAIRE-SAINTE-MESMIN	Bassin de l'Ardoix	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45282	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	Bassin Loiret-Dhuys	Bassin du Puiseaux	crise
45283	SAINT-HILAIRE-SUR-PUISEAUX	Bassin du Puiseaux	Bassin du Solin	crise
45283	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Bassin du Solin	Loire à Onzain	Montargis
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Loire à Onzain	Beauce Centrale	Loire à Onzain
45284	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Beauce Centrale	Loire à Onzain	Beauce Centrale
45285	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Loire à Onzain	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Loire à Onzain	Bassin Loiret-Dhuys	crise
45286	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Bassin Loiret-Dhuys	Bassin du Fusin	alerte
45288	SAINT-LOUP-DES-VIGNES	Bassin du Fusin	Beauce Centrale	alerte
45289	SAINT-LYE-LA-FORET	Beause Centrale	Loire à Onzain	alerte renforcée
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Loire à Onzain	Bassin de la Bezonde	alerte renforcée
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Bassin de la Bezonde	Bassin de la Bornée	alerte
45290	SAINT-MARTIN-D'ABBAT	Bassin de la Bornée	Beause Centrale	alerte
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	Beause Centrale	Loire à Onzain	alerte renforcée
45291	SAINT-MARTIN-SUR-OCRE	Loire à Onzain	Loire à Gien	alerte
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	Loire à Gien	Bassin de l'Aveyron ¹	alerte
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Aveyron ¹	Bassin de l'Ouanne	Gâtrains de l'Est
45292	SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON	Bassin de l'Ouanne	Bassin du Loing amont	Gâtrains de l'Est
45293	SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Bassin du Loing amont	Bassin de la Bezonde	Montargis
45294	SAIN-T-MICHEL	Bassin de la Bezonde	Bassin du Fusin	Fusin
45294	SAIN-T-MICHEL	Bassin du Fusin	Beause Centrale	Beause Centrale

ANNEXE 1

45296	SAINTE-PÉRAY-LA-COLOMBE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45297	SAINTE-PÈRE-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45297	SAINTE-PÈRE-SUR-LOIRE	Bassin de la ^{Sange}	Loire à Onzain
45297	SAINTE-PÈRE-SUR-LOIRE	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale
45298	SAINTE-PRYVE-SAINT-MESMIN	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45298	SAINTE-PRYVE-SAINT-MESMIN	Bassin Loiret-Dhu ^y	crise
45299	SAINTE-SIGISMOND	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45300	SANDILLON	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45300	SANDILLON	Bassin Loiret-Dhu ^y	crise
45301	SANTEAU	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45302	SARAN	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45302	SARAN	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45303	SCEAUX-DU-GATINAIS	Bassin du Fusin	Fusin
45305	SEICHEBRIERES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45306	LA SELLE-EN-HERMOY	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45306	LA SELLE-EN-HERMOY	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	Bassin du Beiz	Gâtinais de l'Est
45307	LA SELLE-SUR-LE-BIED	Bassin de la Cléry	Beauce Centrale
45308	SEMOY	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45309	SENNELEY	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45310	SERMAMESSES	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45311	SIGLOY	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45311	SIGLOY	Bassin Loiret-Dhu ^y	crise
45311	SIGLOY	Bassin de la Bonnée	alerter renforcée
45311	SOLTERRE	Bassin du Puisseau	crise
45312	SOLTERRE	Bassin du Vernisson	crise
45312	SOUGY	Beauce Centrale	Montargois
45313	SULLY-LACHAPELLE	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45314	SULLY-SUR-LOIRE	Loire à Onzain	Montargois
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin de la ^{Sange}	Loire à Onzain
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin Loiret-Dhu ^y	crise
45315	SULLY-SUR-LOIRE	Bassin du Bec d'Able	alerter
45315	SURY-AUX-BOIS	Bassin de la Bezonde	alerter renforcée
45316	SURY-AUX-BOIS	Bassin de la Bonnée	alerter renforcée
45316	SURY-AUX-BOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45316	AVERS	Loire à Onzain	Loire à Onzain
45317	TAVERS	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45320	THIGNONVILLE	Beauce Centrale	Montargois
45321	THIMORY	Bassin de la Bezonde	alerter renforcée
45321	THIMORY	Bassin du Solin	Montargois
45322	THORAILLES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est
45322	THORAILLES	Bassin du Loing aval	Gâtinais de l'Est
45323	THOU	Bassin Trézée-Qusson	Loire à Gien
45324	TIGY	Bassin Loiret-Dhu ^y	Loire à Onzain
45324	TIGY	Bassin du Cossion	Loire à Onzain
45325	TIVERNON	Beauce Centrale	Beauce Centrale

ANNEXE 1

45326	TOURNOIS	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45327	TRAINOU	Beauce Centrale	Bassin du Fusin	Beauce Centrale
45328	TREILLES-EN-GATINAIS	Bassin du Léding avvel	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45329	TRIGUERES	Bassin de l'Aveyron	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45329	TRIGUERES	Bassin de la Cléry	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45329	TRIGUERES	Bassin de l'Ouanne	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45329	TRIGUERES	Bassin du Loing avvel	Gâtinais de l'Est	Gâtinais de l'Est
45330	TRINAY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45331	VANNES-SUR-COSSON	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise
45331	VANNES-SUR-COSSON	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	alerte
45332	ARENNE-S-CHANGY	Bassin du Puiseaux	Montargois	crise
45332	ARENNE-S-CHANGY	Bassin du Solin	Montargois	crise
45333	VENNECY	Beauce Centrale	Beauce Centrale	alerte renforcée
45334	VILLES-MAISONNS-SUR-JOUDRY	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte renforcée
45334	VILLES-MAISONNS-SUR-JOUDRY	Bassin de la Bonnée	Beauce Centrale	crise
45335	VIENNE-EN-VAL	Bassin Loiret-Dhu	Loire à Onzain	crise
45335	VIENNE-EN-VAL	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise
45336	VIGLAIN	Bassin Loiret-Dhu	Loire à Onzain	crise
45336	VIGLAIN	Bassin du Cossion	Loire à Onzain	crise
45336	VILLAMBLAIN	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	alerte
45337	VILLEMANDEUR	Beauce Centrale	Beauce Centrale	crise
45338	VILLEMANDEUR	Bassin du Puiseaux	Montargois	alerte renforcée
45338	VILLEMANDEUR	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45338	VILLEMANDEUR	Bassin du Solin	Montargois	alerte
45338	VILLEMANDEUR	Bassin du Vernisson	Montargois	alerte
45339	VILLEMOUTIERS	Bassin du Fusin	Fusin	alerte renforcée
45339	VILLEMOUTIERS	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45339	VILLEMURLIN	Bassin de la Saône	Loire à Onzain	alerte
45340	VILLEMURLIN	Bassin du Bec d'Able	Loire à Onzain	alerte
45340	VILLEMURLIN	Bassin du Beuvron	Loire à Onzain	alerte
45341	VILLENEUVE-SUR-CONE	Beauce Centrale	Beauce Centrale	Beauce Centrale
45342	VILLEREAU	Beauce Centrale	Fusin	alerte
45343	VILLEVOQUES	Bassin du Fusin	Montargois	alerte renforcée
45343	VILLEVOQUES	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45344	VILLORCEAU	Beause Centrale	Montargois	alerte renforcée
45345	VIMORY	Bassin du Puiseaux	Montargois	alerte
45345	VIMORY	Bassin de la Bezonde	Montargois	alerte
45345	VIMORY	Bassin du Solin	Montargois	alerte
45346	VITRY-AUX-LOGES	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale
45347	VRIGNY	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale
45348	YEVRE-LA-VILLE	Beause Centrale	Beause Centrale	Beause Centrale

ANNEXE 2 - Mesures complémentaires et provisoires de restriction des prélevements pour l'irrigation applicables à certains types de cultures

Catégorie de culture	En situation d'alerte			En situation d'alerte renforcée			En situation de crise		
	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine	Modalités horaires	Nb J/semaine	H/semaine
cultures maraîchères cultivées en godets ou repiquées, cultures horticoles cultures hors-sol ou sous abris	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	24	2 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives de 20 h à 8 h	36	3 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	interdiction d'irriguer 12 heures consécutives, de 20 h à 8 h	48	4 jours par semaine définis pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant
Cultures précédentes, adaptation au cas par cas sur justification d'un risque de perte totale	Interdiction d'irriguer 24 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	24	Interdiction d'irriguer 36 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	36	Interdiction d'irriguer 48 h par semaine, répartition hebdomadaire pour toute la campagne sur proposition de l'irrigant	48			

ANNEXE 3 – Formulaire de demande de dérogation pour l'irrigation agricole dans le cadre de la mise en œuvre d'un outil d'aide à la décision (OAD)

NB: La demande est à formuler lorsque la situation hydrologique le nécessite, et non par anticipation.

- Données administratives

Nom de l'exploitation et raison sociale	
Numéro PACAGE	
Adresse du siège d'exploitation	
Représentant légal	
Téléphone de la personne responsable de l'opération	
Adresse électronique de la personne responsable de l'opération	

- Localisation du prélèvement concerné par la demande de dérogation

	Forage 1	Forage 2	Forage 3	Forage 4
Numéro préfecture				
Commune				

- Conditions de réalisation

Numéro d'ilôt PAC				
Surface (ha)				
Culture concernée				
Numéro d'ilôt PAC				
Surface (ha)				
Culture concernée				
Numéro d'ilôt PAC				
Surface (ha)				
Culture concernée				
			SAU irriguée (ha)	
			SAU de l'exploitation (ha)	

NB: Tableau à reproduire sur papier libre si le nombre de cases est insuffisant.

- Situation sécheresse

Zone d'alerte concernée	<input type="checkbox"/>	Alerte	<input type="checkbox"/>	Alerte renforcée	<input type="checkbox"/>	Alerte	<input type="checkbox"/>	Alerte renforcée
Date d'abonnement à l'OAD								

NB : joindre en justification le bon de commande

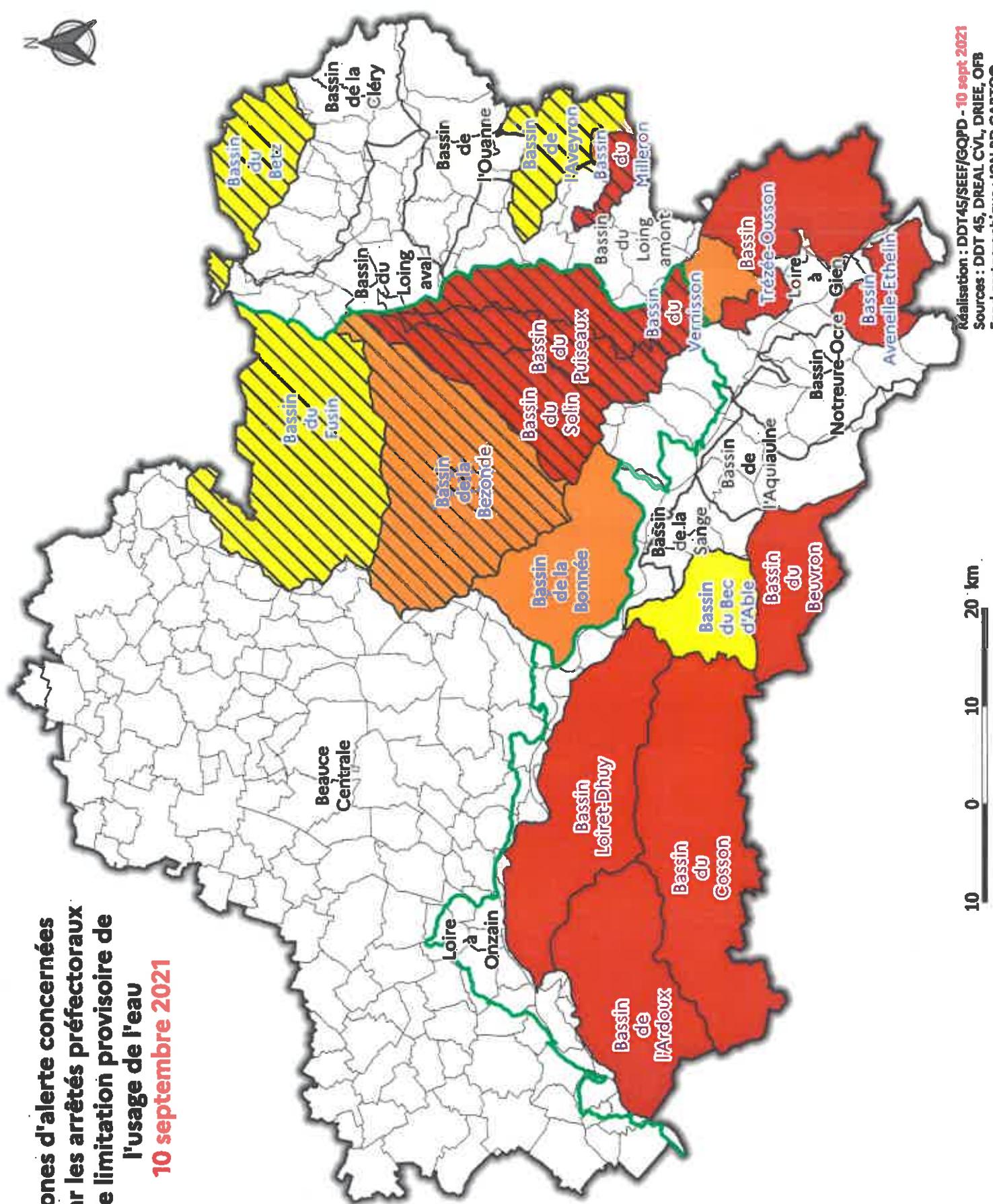
A....., le..... Signature



**Zones d'alerte concernées
par les arrêtés préfectoraux
de limitation provisoire de
l'usage de l'eau**
10 septembre 2021

**PRÉFÈTÉ
DU LOIRET**

*Liberé
égalité
Fraternité*



Légende	
Département	
Communes	
Limité Beaute	
Zone d'alerte	
Eaux superficielles	
Niveaux d'alerte	
Vigilance	
Alerte	
Alerte renforcée	
Crise	
Visibilité Loirs	
Vigilance	
Alerte	
Alerte renforcée	
Crise	
Eaux souterraines	
Restrictions	

Réalisation : DDT45/SEEP/GQPD - 10 sept 2021
Sources : DDT 45, DREAL CVL, DRIEE, OFB
Fond cartographique : IGN BD CARTO©

10 0 10 20 km



PRE
FE
E
DU
LO
IR

Liberté
Egalité
Français

Communes concernées par les arrêtés préfectoraux de limitation provisoire de l'usage de l'eau

10 septembre 2021

